

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1708 :

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Correction d'une erreur matérielle et mise à jour de la composition de la commission

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Enregistré en préfecture
N° 20241021-35-1708-DE
Date de transmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1708 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Correction d'une erreur matérielle et mise à jour de la composition de la commission.

Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Pour rappel, le Conseil municipal, par délibération n°19/870 du 29 août 2022 avait désigné à l'unanimité les 11 membres de la CCSPL comme suit :

Mohammad OMARJEE	3° Adjoint
Nazir VALY	7° Adjoint
Fatima SOFA	8° Adjointe
Simone ROUVRAIS	14° Adjointe
Anne-Marie PAPY	Conseillère municipale
Patrick VAYABOURY	Conseiller municipal
Pascaline BOYER	Conseillère municipale
Jeannick BAÏRY	Représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
Aslam VALY	Représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
Frédéric SAUTRON	Représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
Jean-Yves MOUNOUSSAMY	Représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Considérant les dispositions introduites par l'article 6 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans ladite délibération, le Maire indique qu'il y a lieu de lire « Frédéric TRONC » au lieu de « Frédéric SAUTRON ».

Considérant la démission de Monsieur Jean-Yves MOUNOUSSAMY de la CCSPL en sa qualité de représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,

Il convient donc de modifier la délibération n°19/870 du 29 août 2022 en désignant un (1) nouveau membre à la CCSPL, en qualité de représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

De ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation de Monsieur LAMBERT Joël comme nouveau représentant des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux à la CCSPL en remplacement de Monsieur Jean-Yves MOUNOUSSAMY démissionnaire.

- **DE PRENDRE ACTE** de l'erreur matérielle présente dans la délibération n°19/870 du 29 août 2022 et de **PROCEDER** à la modification nécessaire, à savoir « M. Frédéric TRONC » au lieu de « Frédéric SAUTRON ».

- **DE L'AUTORISER**, lui, son représentant ou le Directeur Général des Services à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

